

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2023-62

L'an deux mille vingt-trois, le 4 décembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME. Le quorum était atteint.

Date de convocation : 30/11/2023

Date d'affichage : 05/12/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, Mme Sophie PICHON, Mme Sophie PELLIS, Mme Christel BOUSSARD, M. Franck DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, Mme Anne-Françoise GIBERT, M. Alexandre JOET, M. Joris RENAUD, M. Gérard BERTIN, Mme Stéphanie FAURE, Mme Annette COURTEIX, M. Jean-Michel BINET, M. Philippe POLOME, M. Olivier PERROT, M. Renaud GEORGE, M. Paul DIDIER.

Ont donné pouvoir : M. Philippe PERARDEL, Mme Dominique GALLEY, Mme Audrey GENESSON, Mme Blandine BROCARD, M. Philippe BIGOT.

Absent : M. Thomas TEILLON

Secrétaire de séance : Mme Sophie PELLIS

2023-62) SUBVENTION SOS MEDITERRANEE

Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), depuis 2014, ce sont près de 28 000 personnes qui ont trouvé la mort en mer Méditerranée, après avoir tenté de rejoindre les côtes européennes à bord d'embarcations de fortune. La Méditerranée demeure ainsi la route maritime migratoire la plus meurtrière au monde.

SOS MEDITERRANEE est une association civile européenne de sauvetage en mer, constituée de citoyens mobilisés pour porter secours aux personnes migrantes qui tentent la traversée. Fondée en 2015, l'association a contribué à secourir plus de 38 000 personnes en affrétant des navires. Les opérations de sauvetage ont un coût élevé : le budget d'une journée d'opérations en mer s'élève à 24 000 euros. Il couvre les frais d'affrètement du navire, le fuel, le matériel de sauvetage, l'équipement et le matériel pour la prise en charge logistique et médicale des personnes rescapées à bord ainsi que la rémunération des équipes de sauvetage et médicales et de support à terre.

En 2022, l'ONG était financée à plus de 90% par des dons privés. Parmi ces dons privés on compte 58% de ressources liées à la générosité du public et 32% de dons issus d'entreprises, de fondations et d'associations. Les collectivités territoriales ont la possibilité de soutenir les actions internationales à caractère humanitaire. Cette possibilité s'inscrit dans le cadre légal prévu par le code général des collectivités territoriales (plus précisément l'article L.1115-1 du CGCT dans sa rédaction issue de l'article 14 de la loi n°2014-773 du 7 juillet 2014).

Les fonds publics ont augmenté à partir de 2020 suite à la mobilisation d'un grand nombre de collectivités territoriales rassemblées dans la plateforme de soutien. Depuis, ils représentent en moyenne chaque année environ 10% des ressources de l'association.

Fidèle à son positionnement humaniste et citoyen, engagée dans un accueil digne des personnes migrantes, la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or souhaite s'associer à la plateforme de soutien des collectivités territoriales solidaires avec SOS Méditerranée en octroyant une subvention de fonctionnement de 300 € au titre de l'année 2023.

Reçu le 14 DEC. 2023
PREFECTURE DU RHÔNE
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité décide :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de fonctionnement de 300 € à l'association SOS Méditerranée ;
- **D'IMPUTER** la dépense sur le budget de l'exercice 2023 à l'article 6574.

Madame COURTEIX bénévole de l'association, ne prend pas part au vote.

VOTES :

Pour : 17

Contre : 3 (M. GEORGE, M. PERROT et son pouvoir)

Abstention : 1 (le pouvoir de M. GEORGE)

**La secrétaire de séance,
Sophie PELLIS**



**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME**

